

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-  
FERRAND

02/10/2018

N° E18000145 /63

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 01/10/2018, la lettre par laquelle le maire de la commune de Marcenat demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de zonage d'assainissement ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la décision par laquelle le président du Tribunal a délégué à Mme Catherine Courret les attributions énumérées aux articles susvisés ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Bernard Berthelier est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune de Marcenat et à Monsieur Bernard Berthelier.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/10/2018

La vice-présidente,



Catherine Courret